

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 446

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dufrègne, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq,  
M. Nilor, M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Écologie	0	0
Compétitivité	0	400 000 000
Cohésion	400 000 000	0
Plan pour l'égalité réelle en outre-mer	0	0
Fonds de compensation des charges fixes	0	0
Fonds de transition écologique des PME et TPE	0	0
Plan de relance pour la Polynésie française	0	0
<b>TOTAUX</b>	400 000 000	400 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel pour contourner la contrainte de l'article 40 vise à minorer en AE et en CP l'action 4 « Mises à niveau numériques de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes » du programme 363 « Compétitivités » pour abonder un l'action 2 « jeune » du programme 364 « cohésion ».

Il s'agit également d'un amendement de repli par rapport à l'extension du RSA aux jeunes de moins de 25 ans. En effet, la majorité met de manière récurrente en avant la garantie jeune pour pallier à l'absence de RSA pour les jeunes.

Bien que les publics et les critères soient différents, et que le nombre de places soit limité, nous proposons la revalorisation de la garantie jeune au niveau du RSA. Celle-ci est aujourd'hui fixée à 497€, nous proposons grâce à cet amendement d'appel de la porter à 584€. Nous proposons aussi son extension avec 50 000 places supplémentaires en plus des places déjà existantes et celles ouvertes dans le plan de relance.